

Cette nouvelle année s'ouvre sur une lueur d'espoir concernant le chantier entamé par la CGT pour la reconnaissance des sujétions et pénibilités d'une partie des personnels des Affaires Maritimes.

Vous venez de recevoir la transmission d'un message issu de la Fédération Ecologie Equipement CGT concernant les suites du dossier « B pension. » La portée de ce message commande une mise en perspective et un rappel de la genèse de nature à illustrer concrètement le travail entrepris par la CGT quand nombre d'adhérents et a fortiori de non encartés posent régulièrement la question : « **Que fait le syndicat ?** »

L'enjeu du dossier qui vous est transmis est important pour les personnels concernés autant que pour la visibilité de l'action syndicale. Il réclame une transmission accompagnée d'un message qui qualifie l'information pour permettre de comprendre l'étendu de l'action menée, le point où nous en sommes et les suites à donner.

Sur ce point, la question de la « pédagogie », de l'effort d'explication et de transmission des clés de compréhension aux dossiers conduits par la CGT a fait l'objet d'un point de décision au dernier Bureau National. Sans cet effort permanent d'explication, il est difficile pour les adhérents de suivre, comprendre et apprécier le travail du SNPAM-CGT et par le fait, d'en faire la promotion autour d'eux. Nous avons coutume de dire qu'en matière revendicative et de travail, nous avons « le savoir-faire », mais nous sommes perfectibles dans le « faire-savoir. » Nous en avons une nouvelle illustration ici.

Rappels des faits :

Les métiers exposés assujettis à des contraintes particulières de dangerosité ou d'horaires décalés peuvent prétendre à une reconnaissance qui se traduit par le **droit au départ à 55 ans** et d'autre part par une **bonification d'une année pour cinq ans travaillés**.

Ce sujet est étudié par le SNPAM-CGT depuis la révision des corps des Affaires Maritimes. Nous avons suivi avec intérêt les modalités appliquées aux Douanes notamment pour l'application d'un vrai B pension et nous avons eu l'occasion de poser cette revendication l'an passé, lors du mouvement engagé par les Contrôleurs des Cultures Marines et Environnement.

A l'issue d'un combat de 7 mois mené par le SNPAM-CGT, notre ministère a consenti à intégrer les « corps mer » (navigants, Ulam & CME) dans le décret constitué et déposé au budget. Preuve s'il en est que l'action collective et la constitution du rapport de force porte ses fruits.

« **Que fait le syndicat ?** » : **il lutte dans l'intérêt des agents !**

Le SNPAM-CGT a communiqué avec un enthousiasme, peut être prématuré, à l'automne 2008 sur l'acquisition du B pension. Pour nous, en toute bonne foi, les corps étant intégrés au décret du ministère de l'écologie, la messe était dite et l'affaire entendue.

Des camarades, des sympathisants et des agents ont manifesté leur impatience et nous ont interpellés sur l'absence de traduction de notre annonce. Leurs doutes étaient fondés, le ministère du budget a retoqué le décret du ministère de l'écologie.

Des messages anonymes ont circulé laissant entendre que la CGT avait menti. Il n'en est rien et pour dissiper tout malentendu, il est nécessaire sinon impérieux de présenter par écrit le détail de l'action menée. La CGT n'est pas restée sur ce demi-échec.

La FNEE CGT à laquelle le SNPAM-CGT est fédéré et dont le secrétaire général adjoint, Nicolas MAYER, est membre de la Commission Exécutive et du Bureau Fédéral, s'est tourné vers un avocat dont vous avez eu communication des conclusions.

Les perspectives :

Une issue favorable pour les corps d'exploitation et les Ouvriers des Parcs et Ateliers est difficilement envisageable selon les conclusions de l'avocat spécialisé.

En revanche, l'espoir est permis pour les corps mer d'obtenir le B pension.

Deux voies s'offrent à nous et il est inutile de solliciter l'avis des camarades pour s'avoir quoi entreprendre tant les solutions s'imposent d'elles-mêmes et se complètent.

Le premier temps est celui de la raison et du dialogue. Nous allons reprendre langue au sein de la FNEE avec le ministère de l'écologie et du budget pour poser notre analyse juridique de la situation. Il apparaît clairement que le dossier devra être scindé en deux ou trois parties pour faire de la question des corps mer, pour lesquels une issue est envisageable, un corpus détaché des autres afin qu'un refus pour les autres corps n'entraîne pas la décision pour ceux des Affaires Maritimes.

Le deuxième temps est celui de l'action qui, du reste, peut être confondu avec le premier. Il appartient aux agents de mettre la pression et de participer aux mouvements d'action pour montrer leur détermination et leur volonté d'aboutir. Parallèlement, la voie juridique qui est une composante de l'action est à préparer pour parer à l'éventualité d'une fin de non recevoir de la part du ministère.

Si l'on ne peut convaincre, il nous faudra contraindre par tous les moyens légaux.

Je termine cette note par un mot de rappel à la solidarité pour tous nos collègues et en particulier pour les plus vulnérables : les copains en charge des missions administratives qui n'ont pas les leviers d'action des agents dits « techniques. » Il nous faut garder à l'esprit qu'au-delà des revendications et actions catégorielles, nous devons porter aussi, dans nos mouvements, la question de la revalorisation de leur situation, des effectifs dans les services et de la pénibilité dans leur travail.

La CGT œuvre pour tous. Le SNPAM-CGT a permis de 2004 à 2007 le doublement des primes pour les personnels administratifs. Le SNPAM-CGT a été à l'origine de l'application systématique aux « corps mer » des revalorisations accordées aux « corps Équipement.» Nombre de camarades et sympathisants estiment que ce n'est pas assez. Nous sommes d'accord. Seule l'action collective et la mobilisation individuelle permettra la conquête de droits nouveaux et la participation tous est nécessaire aux journées d'action qui se profilent.

Un mot enfin pour vous souhaiter au nom du SNPAM-CGT une bonne année.

Salutations fraternelles et militantes

Le secrétaire général adjoint



Nicolas MAYER

